

négociations commerciales internationales doivent comprendre une discussion des obstacles au commerce intérieur dans la mesure où ils affectent le commerce international, de la volonté des provinces à réduire ces obstacles et de la façon de parvenir à un engagement qui satisfasse les provinces ainsi que les partenaires commerciaux du Canada tout en étant assez obligatoire pour en garantir l'exécution. Dans le contexte de la compétitivité internationale du Canada, il ne faudra pas manquer d'étudier la mesure dans laquelle les politiques de développement fédérales et provinciales encouragent la fragmentation de l'industrie canadienne, réduisant la compétitivité internationale et les possibilités de contrer ces tendances.

Le 29 août 1985